



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 octobre 2006**

**13809/06  
ADD 2**

**ENV 524  
ENER 231  
ECOFIN 332  
DEVGEN 254**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,  
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: 6 octobre 2006

Destinataire: Monsieur Javier SOLANA, Secrétaire général/Haut Représentant

---

Objet: Document de travail des services de la Commission  
Synthèse de l'étude d'incidence «mobiliser des moyens publics et privés pour  
financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable  
et sans incidence sur le climat: le fonds mondial pour la promotion de  
l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables»

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - SEC(2006) 1225.

p.j. : SEC(2006) 1225



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 6.10.2006  
SEC(2006) 1225

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE  
«MOBILISER DES MOYENS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FINANCER UN ACCÈS  
MONDIAL À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES SÛRS, D'UN COÛT ABORDABLE  
ET SANS INCIDENCE SUR LE CLIMAT: LE FONDS MONDIAL POUR LA  
PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES»**

{COM (2006) 583 final}  
{SEC(2006) 1224}

Si la tendance actuelle se maintient, la demande en énergie devrait, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), croître de plus de 60 % d'ici 2030. Dans le même temps, les émissions de dioxyde de carbone augmenteraient de 62 % et, d'après les estimations, 1,4 milliard de personnes resteraient privées des services énergétiques modernes. Au vu de ces chiffres, les dirigeants mondiaux ont pris conscience que l'évolution actuelle n'était pas viable. Lors du sommet mondial sur le développement durable de 2002 (SMDD), ils sont convenus d'augmenter sans tarder et de façon significative la part des énergies renouvelables au niveau mondial tout en réduisant de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès aux services énergétiques de base, ce qui représente actuellement 1,6 milliard d'individus. Pour s'assurer du respect de cet engagement, l'UE a mis en place la coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (JREC). Depuis sa création au SMDD, plus de 90 gouvernements ont accepté de participer à cette initiative. La Commission co-préside la JREC et héberge son secrétariat, assurant ainsi la mise en œuvre des synergies nécessaires entre la coalition et l'initiative de l'UE pour l'énergie, dont l'un des domaines d'action prioritaire reste les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En outre, le «Plan d'action de Gleneagles: Changement climatique, énergie propre et développement durable» du G8 a proposé la mise en place d'un cadre de financement spécifique pour l'énergie propre. Le livre vert de la Commission intitulé «Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable» définit une approche intégrée pour lutter contre le changement climatique visant, notamment, à améliorer considérablement l'efficacité énergétique grâce à la mise en œuvre de technologies appropriées et à l'utilisation accrue de technologies liées aux énergies renouvelables.

Les investissements en matière d'énergies renouvelables, de même que ceux dans le domaine de l'efficacité énergétique, présentent des avantages considérables, semblables à ceux des biens collectifs. Ils se révèlent extrêmement bénéfiques tant à l'échelon mondial (émissions nulles ou faibles de gaz à effet de serre) qu'à l'échelon local et régional (émissions nulles ou faibles de polluants atmosphériques traditionnels). Ils contribuent en outre au renforcement de la sécurité énergétique étant donné qu'ils permettent le recours à des énergies disponibles au niveau local comme le vent, le soleil, la chaleur géothermique ou la biomasse. Ils favorisent également l'emploi local et la création de revenus, y compris grâce à la fourniture d'énergie pour un usage productif. Ces avantages collectifs rendent les projets en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique souvent très intéressants du point de vue économique, notamment dans les pays en développement où la production d'électricité est généralement moins performante et plus polluante que dans les pays industrialisés, dont la législation environnementale est plus élaborée.

En outre, les investissements en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique vont devenir partie intégrante des programmes d'investissements dans le domaine de l'énergie et du développement. Ils peuvent à l'heure actuelle contribuer à la fourniture d'énergie électrique et non électrique aux entreprises et transports locaux, notamment là où le raccordement au réseau n'est pas rentable. Les systèmes hors-réseau et les miniréseaux peuvent garantir des approvisionnements en énergie adéquats et bon marché dans les régions reculées. L'offre en technologies permettant de couvrir les besoins des entreprises et des ménages est diversifiée, ce qui est particulièrement intéressant pour les pays en développement.

Or, malgré un nombre croissant d'initiatives couronnées de succès et la multiplication des engagements pris par la communauté internationale, l'AIE prévoit que la part des énergies renouvelables restera plus ou moins stable d'ici 2030 si la tendance actuelle se maintient.

Même si les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables bénéficient de cadres d'action politique de plus en plus propices, leur financement n'est pas automatiquement assuré. Les problèmes inhérents à ce manque de financements sont complexes, mais tiennent essentiellement à la question du capital-risque, qui représente une garantie importante pour les prêteurs. Il est essentiel de mobiliser des ressources du secteur privé pour que les investissements en matière d'énergie durable profitent de financements suffisants. Compte tenu des avantages environnementaux et socio-économiques collectifs considérables que les projets dans le domaine des énergies renouvelables sont susceptibles d'apporter, tant au niveau mondial qu'au niveau local, il semble justifié que les pouvoirs publics contribuent à la résolution de cette impasse financière et à la mise en place de mesures d'incitation destinées aux investisseurs privés nationaux et internationaux.

La Commission a déjà commencé à coopérer avec certaines institutions financières internationales, telles que la BEI, la BERD et la Banque mondiale, ainsi que des investisseurs du secteur privé et d'autres intermédiaires financiers, afin de créer un Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref) et constituer ainsi un **partenariat public-privé** au niveau mondial. L'objectif est de mobiliser des fonds publics et privés pour développer des actions pilotes permettant de résoudre les difficultés de financement auxquelles font face les entreprises et les projets dans le secteur des énergies renouvelables. Cette proposition s'inspire de l'initiative «Patient Capital» lancée en 2004 par la Commission européenne dans le contexte de la JREC. Elle repose sur une étude de faisabilité, dont le lancement et le champ d'action ont été définis lors des débats du SMDD de 2002 et de la première conférence internationale de haut niveau de la JREC organisée à Bruxelles (2 et 3 juin 2003). L'accent est tout particulièrement mis sur les pays en développement et les économies en transition.

Le Geeref sera mis en place en tant que partenariat public-privé mondial offrant de nouvelles possibilités de partage des risques et de cofinancement pour différents investisseurs commerciaux et non commerciaux pourvus d'un mandat d'investissement au niveau planétaire. Il permettra le recours aux services de gestionnaires de fonds professionnels qui agiront, sans financement extérieur complémentaire, dans les limites du mandat spécifique qui leur aura été attribué par les bailleurs de fonds et les investisseurs. La structure permettra la mise en œuvre de mécanismes particulièrement efficaces en matière de suivi, d'information et de contrôle.

Le Geeref financera les projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique d'un montant inférieur à 10 millions EUR, qui sont généralement ignorés par les investisseurs commerciaux et les IFI. Il couvrira l'Afrique subsaharienne, les États des Caraïbes et des îles du Pacifique, les pays admissibles au bénéfice de l'aide de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (y compris l'Afrique du Nord et les pays d'Europe de l'Est non membres de l'UE, dont la Russie), l'Amérique latine et à l'Asie (y compris le Moyen-Orient)<sup>1</sup>. Le financement répondra aux règles du marché, la priorité étant cependant donnée aux investissements dans les pays, régions ou municipalités dont les politiques de soutien en matière d'énergies renouvelables favorisent la participation du secteur privé et facilitent les investissements dans ce domaine. Le Fonds fonctionnera comme un «guichet unique» tant pour la fourniture du capital-risque que pour celle de l'assistance technique, ce qui réduira les coûts de transaction et améliorera son efficacité générale.

---

<sup>1</sup> Pour les pays couverts par les instruments de préadhésion, des fonds supplémentaires provenant d'autres instruments doivent être assurés.

Les investissements porteront sur un large éventail de projets et de technologies liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, tout en mettant l'accent sur les technologies dont les résultats se sont déjà révélés concluants.

L'objectif de financement du Geeref est fixé au minimum à 100 millions EUR. Ce niveau est à la fois nécessaire pour que le Fonds ait une incidence significative à l'échelle mondiale et suffisant pour la mise en place d'un partenariat public-privé autonome sur la durée.

Le Geeref contribuera activement à la création et au financement de sous-fonds régionaux ou au renforcement d'initiatives similaires existantes<sup>2</sup>. Cela permettra de tenir compte des spécificités des marchés régionaux, de faire intervenir les institutions financières internationales, de recourir au savoir-faire local et de créer un effet de levier en vue d'un financement additionnel du secteur privé.

La participation du Geeref pourrait varier entre 25 et 50 % pour les sous-fonds à risque moyen ou élevé et entre 15 et 20 % pour les sous-fonds à faible risque.

À supposer qu'une somme de l'ordre de 100 millions EUR puisse être rassemblée dans un premier temps, il pourrait être possible de mobiliser des capitaux supplémentaires pouvant atteindre 1 milliard EUR. L'effet de levier pourrait par conséquent se situer autour de 10, ce qui est bien plus élevé que ce que permettent de réaliser les régimes classiques fondés sur des subventions subordonnées à un cofinancement compris entre 50 et 70 %.

Compte tenu des risques présents, la Commission européenne reconnaît qu'une contribution importante du budget communautaire est essentielle pour donner l'impulsion nécessaire à l'initiative et susciter un cofinancement privé massif. Comme le précise la fiche d'activité relative au chapitre 21 04 annexée à l'avant-projet de budget 2007, des ressources financières seront nécessaires à cet effet pour 2007 et les années suivantes, en plus de celles déjà engagées pour le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie (ENRTP). La Commission européenne propose un apport de fonds supplémentaire à hauteur de 80 millions EUR au Geeref, couvrant la période 2007-2009, dans le cadre de l'ENRTP. Une première contribution de 20 millions EUR devrait être versée au début de l'année 2007. Les ressources humaines requises pour gérer cette initiative proviendront des effectifs existants dans les services gestionnaires, le cas échéant par redéploiement interne.

La décision de financement (annuelle) couvrant les dépenses au titre du programme ENRTP annuel servira également de base pour l'affectation de fonds communautaires au Geeref (éventuellement par l'intermédiaire du Fonds européen d'investissement comme dans le cas du Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est; voir ci-après). Les décisions seront prises en tenant compte des dispositions prévues par la base légale.

Cette proposition prévoit un cofinancement par un large éventail d'organismes publics et privés, y compris des institutions financières internationales, des investisseurs et des entreprises du secteur privé, ainsi que des fondations. Les États membres de l'UE et pays membres de l'EEA sont libres de contribuer à l'initiative s'ils le souhaitent. Une estimation du niveau de cofinancement est donnée dans le tableau ci-dessous:

---

<sup>2</sup> Des exemples de projets pilotes existants semblables à ce qui est envisagé et qui pourraient être développés à plus grande échelle sont présentés dans l'annexe du document SEC(2006) 1224.

Organisme de cofinancement	Année					en millions d'euros (à la 3e décimale)	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et au-delà	Total
1 <sup>er</sup> niveau de cofinancement non communautaire	10 000	10 000					20 000
2 <sup>e</sup> niveau de cofinancement non communautaire	15 000	30 000	50 000	109 000			204 000
3 <sup>e</sup> niveau de cofinancement non communautaire	10 000	50 000	100 000	300 000	331 000		791 000
<b>Total du cofinancement non communautaire</b>	<b>35 000</b>	<b>90 000</b>	<b>150 000</b>	<b>409 000</b>	<b>331 000</b>	<b>0 000</b>	<b>1 015 000</b>

Il est envisagé qu'un montant de 50 millions d'euros de co-financement soit obtenu par les facilités d'investissement dans le cadre du 9<sup>ième</sup> FED (Fond Européen de Développement), géré par le BEI pour développer des activités dans les régions ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Cet instrument d'un genre nouveau pourrait servir d'exemple positif susceptible d'être reproduit par d'autres investisseurs publics et privés et constitue un outil de développement important pour répondre aux besoins de financement globaux de 241 milliards EUR jusqu'en 2010.

Une fois entièrement investi, le Geeref pourrait offrir aux marchés des pays en développement une capacité de production d'énergie propre de l'ordre du gigawatt. Cette capacité permettrait la fourniture de services énergétiques propres à un nombre de personnes compris entre un et trois millions, ce qui représente une réduction annuelle de un à deux millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (équivalant à presque 5 millions EUR aux prix courants).

- **Émissions de gaz à effet de serre:** Plus de 1,1 million de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> seront évitées chaque année, ce qui aura des effets durables pendant des décennies. Ce chiffre est une estimation basée sur l'hypothèse selon laquelle la capacité nouvellement installée financée par le Geeref remplacerait la «moyenne» actuelle des centrales électriques et des centrales mixtes utilisant des combustibles fossiles dans les pays en développement. Selon un scénario optimiste, en ne remplaçant que la capacité de production de chaleur et d'électricité basée sur le charbon, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> atteindrait pratiquement 3 millions de tonnes par an. Le scénario pessimiste dans lequel on remplacerait la capacité de production des centrales mixtes à gaz est jugé très improbable; la plupart des investissements en matière d'énergie dans les pays en développement visent à développer la capacité d'approvisionnement énergétique en misant plutôt sur le charbon bon marché que sur le gaz beaucoup plus coûteux. La réduction globale des émissions de CO<sub>2</sub> pourrait être comprise entre 10 et 30 millions de tonnes sur dix années de vie du Fonds mondial, avec des répercussions à long terme pendant dix années de plus. Quoi qu'il en soit, le résultat final dépendra des choix technologiques et de l'équilibre géographique du portefeuille financier.
- **Sécurité énergétique:** Les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique devraient déboucher sur une capacité nouvellement installée de production d'énergie renouvelable propre et indigène de l'ordre de 500 à 1500 MW.

- **Accès à l'énergie:** Entre 0,5 et 3,5 millions d'habitants des pays en développement bénéficieront de services énergétiques propres et modernes. Les PME sont susceptibles de faire partie des bénéficiaires, ce qui augmentera les chances de certaines régions éloignées des pays en développement de développer des activités économiques qui n'auraient pas été envisageables sinon. En outre, près de 500 000 foyers devraient avoir accès à des combustibles de cuisson modernes et à l'eau chaude.
- **Autres:** D'autres effets positifs sont attendus, qui n'ont pas été quantifiés, parmi lesquels:
  - une réduction des émissions de polluants atmosphériques classiques tels que SOx, NOx, PM et CO, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air localement et à la diminution des problèmes de santé dus notamment à la cuisson à l'intérieur;
  - une diminution de la pression exercée par les importations coûteuses de combustibles fossiles grâce à l'exploitation des énergies renouvelables disponibles au niveau local comme le vent, le soleil, la chaleur géothermique ou la biomasse;
  - le développement de l'emploi local et la création de revenus, notamment grâce à la fourniture d'énergie à des fins de production, en particulier dans les régions reculées où l'extension des réseaux n'est pas rentable;
  - de nouvelles possibilités de développement, transfert et déploiement de technologies avancées, notamment grâce aux nouvelles initiatives pour promouvoir la création d'entreprises conjointes entre entrepreneurs européens et entrepreneurs des pays en développement, assurant ainsi le transfert de technologie et de savoir-faire en matière de gestion.

Le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables proposé et décrit dans la présente communication complétera la gamme des instruments de financement existant au niveau communautaire. Il vise tout particulièrement à renforcer la capacité des Communautés de soutenir la mise en œuvre des programmes de développement durable et d'éradication de la pauvreté de ses pays partenaires et à accélérer la mise au point, l'utilisation et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Il permettra une coopération efficace entre les bailleurs de fonds, suscitera l'intérêt des investisseurs commerciaux, y compris les institutions financières internationales, et, in fine, favorisera la pénétration, sur le marché mondial, de technologies énergétiques durables, sûres et abordables ainsi que des services qui y sont liés.

Une fois acquise l'expérience nécessaire, cette approche inédite d'un partenariat public-privé concret pourrait être étendue à d'autres secteurs clés en matière d'investissements pour le développement des énergies propres, sûres et abordables (par exemple, dans les secteurs de la capture de carbone ou du stockage géologique).